



Garantie assurance vie pour encours bancaires

Par **Tonnellier Jean Pierre**, le **07/11/2016** à **20:33**

Bonjour,

J'ai souscrit en 2000 une assurance vie sur 20 ans que j'ai mise en garanti pour des encours bancaires d'un montant de 115 000€.

Je me suis mis en RJ en mars 2013 ce qui a induit la mise en réduction de ce contrat. Puis liquidation judiciaire en 2004. Or en 2005 j'ai effectué une demande de rachat, acceptée, sans difficulté.

Il reste à ce jour 18363€ pour lesquels j'ai demandé un rachat total, ce qui m' a été refusé, exigeant la main levée de la banque!

D'une part, avec ce solde l'assurance ne peut plus garantir la créance et d'autre part n'ayant jamais été mis en cause (caution) par cette banque comment dois-je procéder pour récupérer ce solde?

Merci